

Module d'inscription en ligne Transport scolaire



Choix de langue.

Inscription au transport scolaire

Le transport scolaire du matin et du soir est accordé à l'élève qui réside à plus de :

- 600 mètres de son école de bassin pour l'élève du préscolaire (4 et 5 ans);
- 1400 mètres de son école de bassin pour l'élève du primaire;
- 1700 mètres de son école de bassin pour l'élève du secondaire.

L'élève du préscolaire et du primaire qui réside à l'intérieur d'une zone qui a été considérée à risque.

La validation de l'admissibilité au transport scolaire sera effectuée durant l'été, les avis de transport seront disponibles sur le portail Mozaïk-Parents et envoyés par courriel à la mi-août.

Sommaire du droit au transport.

Validation et information des parcours disponible à la mi-août.

 Tous les champs sont obligatoires.

Information sur l'élève

Les champs seront validés dans le dossier de votre enfant.

Prénom de l'élève

Nom de l'élève

N° de fiche de l'élève

Information sur l'élève envoyé par les écoles via GPI (validation dans Géobus).
Case, accents et 0 devant no de fiche « facultatif ».

Information sur le demandeur

Vous êtes :

Votre prénom

Votre nom

Information sur le demandeur
(non validé dans Géobus).
Simple information pour nous.

Information sur le transport

Choisissez la période de transport

Adresse demandée pour le transport

Code Postal

N° civique SEULEMENT

Validation du type d'adresse,
du code postal et le no civique
au dossier (Géobus) de l'élève.

Conditions d'utilisation

- J'ai lu et je m'engage à respecter les Règles de conduite à bord du transport scolaire.
- J'ai lu et je m'engage à respecter la Politique de confidentialité du Centre de services scolaire de Portneuf.
- J'ai lu et je m'engage à respecter la Politique relative à l'organisation du transport scolaire.

Important de cocher dans GPI
« envoi au transport » pour
l'ensemble des adresses au
dossier de l'élève. Le droit au
transport sera attribué selon
les bassins dans Géobus.

Liens pour les règles et
politiques en vigueur.

Points d'informations

- Une erreur d'adresse dans le dossier de l'élève aura pour effet de ne pas attribuer un « droit au transport », le parent ne pourra donc pas inscrire son enfant au transport. Veuillez consulter au besoin la liste des « rejets » et le fichier Excel des adresses Géobus selon Adresses Québec (voir courriel).
- Une adresse non envoyée à Géobus (crochet dans GPI) donnera un résultat « **L'adresse ne correspond pas** », il est important de nous envoyer l'ensemble des adresses au dossier de l'élève (25-26).
- L'importation des données GPI prévisionnelles 25-26 sera effectuée par notre équipe le matin et au retour du diner durant la période d'inscription. Toute modification au dossier dans GPI sera donc récupérée dans la journée même.
- Les avis de transport et les informations des parcours seront disponibles sur le portail Mozaïk-Parents à la mi-août.
- Les élèves EHDAA (berlines) n'ont pas à faire l'inscription au transport scolaire. La planification et l'attribution est effectuée de concert avec les Services éducatifs complémentaires.
- Un élève ayant plus d'une adresse (garde partagée, adresse complémentaire, etc...) aura accès s'il y a de la place dans un parcours existant selon la politique en vigueur.
- Un élève « marcheur » ou « hors bassin » ne pourra pas s'inscrire via le module d'inscription, il devra faire une demande via le formulaire « Demande de places disponibles » également sur le site web du CSS dans la section « Transport scolaire ». Cette demande sera payante uniquement pour les « marcheurs » pré-sco, primaire et secondaire.
- Après la période d'inscription qui se termine le 20 juin, le service du transport assurera des rappels par courriels aux parents n'ayant pas procédé à l'inscription et qui bénéficiait d'un transport en 24-25.